

APPEL d'OFFRES : Programme ACTE'INOV* – 2019/2021

* Il s'inscrit dans le cadre du Programme régional

Approche des **C**ompétences via des **T**echniques et des **E**xpériences
Immersives et **N**ovatrices pour s'**O**rienter tout au long de la **V**ie.

Cofinancé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen.

Missions : Immersion dans des mondes sectoriels à travers la réalité virtuelle

AO – LOT3 - Prestation n°3.2 :

**Concevoir un environnement pour découvrir les secteurs d'activité
et les métiers à travers des casques à réalité virtuelle**

I. CONTEXTE ET ENJEUX

Depuis plus de 14 ans, à l'initiative de la Ville de Marseille, La Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur est :

- accessible à tout public, gratuite, anonyme et sans rendez-vous,
- un lieu d'accueil et d'information sur les métiers, l'orientation, les formations, la recherche d'emploi et la création d'activité,
- un centre de ressources documentaires et numériques, d'aide à la recherche et à l'élaboration du projet professionnel.

Elle propose dans l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un service de proximité grâce à ses Centres Associés « Cité des Métiers » d'Aubagne, de Cavailon, de Gap, d'Istres, de Martigues, de Sisteron et de Toulon.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à naviguer sur notre site internet : www.citedesmetiers.fr

L'appel à propositions Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Axe 5 / OT 10/ OS5a), répondant à l'appel Pi10.3-OS5a-2016 « Améliorer la qualité et la diversité de l'offre de service des structures de la formation, de l'accompagnement et de l'orientation tout au long de la vie » a permis à la Cité des Métiers de déployer sur la période 2019-2021 son nouveau projet régional : **ACTE'INOV** « Approche des **C**ompétences via des **T**echniques et des **E**xpériences **I**mmersives et **N**ovatrices pour s'**O**rienter tout au long de la **V**ie ». Celui-ci fait l'objet d'un co-financement : Conseil Régional – Région Sud, Ville de Marseille et Métropole Aix Marseille Provence. Il poursuit la dynamique amorcée en 2016 du renforcement et d'amélioration de la qualité de l'espace de conseil et de ressources de la Cité au service de tous les publics avec une spécificité de développement des services numériques.

Dans cet appel à propositions, la Cité des Métiers s'adresse à 2 catégories de publics :

- les partenaires : du site marseillais de la Cité des Métiers et de ses 7 Centres associés. Il s'agira, notamment par l'innovation, d'adapter l'offre de services et de partager une culture commune autour d'actions et de partenariats innovants.
- les bénéficiaires : le grand public fréquentant les lieux Cité des Métiers, participant aux événements et utilisant les outils d'informations numériques (scolaires, demandeur.se.s d'emploi, salarié.e.s, chef.fe.s d'entreprise, ...)

Ce projet s'inscrit également dans les orientations de l'État et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la promotion de la mixité et de l'égalité professionnelle. Ce qui est en cohérence avec l'expertise acquise ces dernières années par la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur via sa double-labellisation AFNOR « Égalité professionnelle » et « Diversité ». En effet, depuis son ouverture aux publics en 2005, la Cité des Métiers porte une attention particulière à la mixité des métiers, à l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi et à la formation ; pour lutter contre les stéréotypes et les discriminations. Ces axes seront traduits lors du déploiement de toutes les actions du projet, tout comme, l'axe du développement durable.

C'est dans ce contexte que la Cité des métiers lance un appel d'offres pour créer un logiciel pour casque à réalité virtuelle avec un environnement à l'image de la Cité des métiers permettant de découvrir 4 secteurs d'activité, 4 métiers par secteur d'activité et d'effectuer des gestes professionnels.

II. OBJECTIFS ET BÉNÉFICIAIRES

Les objectifs en se dotant de ces outils sont :

- améliorer la visibilité et la lisibilité des métiers,
- mettre en lumière la richesse et la particularité des différents secteurs d'activités,
- prendre conscience de ses compétences,
- désacraliser le monde de l'entreprise,
- ouvrir le champ des possibles,
- déconstruire les préjugés et les stéréotypes.

Les partenaires sont :

- à mobiliser à minima : 14 fédérations et branches professionnelles partenaires de la Cité des métiers,
- les structures de l'Accueil-Information-Orientation (AIO),
- les acteurs du monde socio-économique,
- les institutionnels du territoire,
- le Service Public de l'Emploi (SPE),
- le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).

Les publics ciblés sont tous les publics de la Cité des Métiers :

- les conseiller.ère.s d'orientation et en évolution professionnelle pour découvrir le monde économique,
- les demandeur.euse.s d'emploi en recherche et en construction de leur projet professionnel,
- les scolaires pour la découverte des métiers et l'orientation,
- les salarié.e.s et les actif.ve.s en recherche d'orientation et/ou en reconversion,
- les porteur.euse.s de projets / les futur.e.s créateur.rice.s d'entreprises, ...

III. TERRITOIRE D'INTERVENTION

L'utilisation des casques à réalité virtuelle avec le logiciel créé se fera :

- principalement dans les locaux marseillais de la Cité des Métiers,
- lors d'événements extérieurs,
- en région Provence-Alpes-Côte d'Azur via les Centres associés Cité des Métiers.

IV. DÉTAILS, RÉSULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

1) DÉTAILS DE L'AO – LOT3 – Prestation n° 3.2

Ci-dessous, le déroulement de la mission proposé par la Cité des Métiers au prestataire retenu.

➤ Missions du prestataire

- **Etats des lieux / Benchmark : Identifier les métiers et secteurs d'activité à traiter :**
- Participation à une rencontre avec l'ensemble des fédérations et branches professionnelles pour appréhender leur secteur, identifier les métiers, élaborer une méthode de travail pour proposer des environnements proches de la réalité,
- Participer à une journée d'immersion à la Cité des Métiers pour rencontrer les salarié.e.s, les utilisateur.rice.s et les conseiller.ère.s.
- **Analyse des besoins - Identification du contenu du logiciel :** Questionnaire pour récolter les attentes des utilisateurs.rices et des partenaires.
- **Elaboration, Conception et Production d'un univers d'accueil à l'image de la Cité des Métiers,**
- **Elaboration, Conception et Production d'un environnement sectoriel** (comprenant des rencontres, témoignages métiers, mise en avant des compétences techniques et comportementales, mises en situation par la reproduction du geste professionnel...)
- **Réalisation pour les 3 autres environnements sectoriels,**
- **Transmission des techniques pour modifier le logiciel.**

Dans sa réponse, le prestataire pourra compléter ces réalisations par d'autres actions qu'il jugera pertinentes.

Le candidat devra préciser le phasage proposé pour réaliser la mission, la méthodologie choisie pour collecter les informations qualitatives auprès des prescripteur.se.s, des professionnel.le.s et des porteur.se.s de projets/jeunes créateur.rice.s illustrant notamment les techniques utilisées (entretiens individuels, collectifs, questionnaire, etc.).

Le candidat explicitera également les sources d'informations qu'il se propose d'utiliser pour cette prestation et les éventuels réseaux qu'il sera en mesure de mobiliser en lien avec la mission.

Les 4 secteurs d'activité du logiciel restent à définir.

Le logiciel développé devra être compatible avec les casques OCULUS Quest et HTC Cosmos.

Aussi, le prestataire retenu devra, en co-organisation avec la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, animer trois réunions pour présenter l'avancée des travaux aux partenaires et salarié.e.s de la Cité des métiers :

- Une réunion de lancement,
- Une réunion à mi-parcours pour présenter un bilan intermédiaire dans la réalisation des environnements sectoriels,
- Une réunion de présentation de l'ensemble des environnements et de l'outil.

2) RÉSULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

Au vue de la description du contenu et du déroulement de la mission, le prestataire retenu devra impérativement réaliser :

1. Un logiciel compatible avec 10 Oculus Quest et 2 HTC Cosmos pour découvrir les métiers à la fois à travers du contemplatif et du geste professionnel, et compatible avec les évolutions et les technologies à venir,
2. Intégrer dans le logiciel nos vidéos-métiers : Entre[Prise] de vue et Job'In Action. [Pour les visualiser cliquez-ici](#) .
3. Réaliser un questionnaire « goûts et appétences » qui sera proposé en préambule aux utilisateur.rice.s ce qui permettra de faire ressortir en fonction des résultats certains métiers à observer,
4. Réaliser un module permettant d'identifier les publics ayant utilisé cet outil (sexe, âge, situation professionnelle, niveau d'études et taux de satisfaction) et de gérer le reporting de ces données,
5. Rédiger un cahier des charges avec sa proposition,
6. Des devis : datés, référencés, exprimés en TTC et contenant le N°SIREN, coordonnées, adresse, nom/prénom du.de la dirigeant.e de la structure,
7. Des factures : datées, référencées, exprimées en TTC et contenant le N°SIREN, coordonnées, adresse, nom/prénom du.de la dirigeant.e de la structure.

Aussi le prestataire retenu devra accompagner la Cité des métiers pour former ses salarié.e.s à l'appropriation de cette nouvelle technologie et à la mise à jour du logiciel (chiffres, vidéos..).

ATTENTION !!!

Tout devis et toute facture le cas échéant, devront mentionner la phrase suivante : « **Cette prestation externe est financée dans le cadre du programme FSE Région Sud ACTE'INOV : AO – LOT3 – Prestation n°3.2**»,

V. DURÉE ET CALENDRIER

1) DURÉE : AO trisannuel (2019 – 2020 – 2021)

2) CALENDRIER

- 30 Septembre 2019 : Lancement de l'appel à prestataire,
- 30 Octobre 2019 : Date limite de remise des offres,
- A partir du 04 Novembre 2019 : Retours positif et négatifs de la Cité des Métiers aux prestataires-candidats,
- Le 06 Janvier 2020 : Date prévisionnelle de début de la prestation,
- Le 24 Aout 2020 : Date de livraison et installation du logiciel avec l'univers Cité des Métiers et un premier environnement sectoriel,
- Entre le 26 Octobre 2020 et 18 Décembre 2020 : Livraison du deuxième environnement sectoriel et installation
- Entre le 08 Février et le 08 Avril 2021 : Livraison du troisième environnement sectoriel et installation,
- Entre le 07 Juin et 23 Juillet 2021 : Livraison du quatrième environnement sectoriel et installation,
- Le 15 Novembre 2021 : Date prévisionnelle de fin de la prestation.

VI. PROPRIÉTÉ DES DONNÉES, OUTILS ET SECRET PROFESSIONNEL

L'ensemble des données recueillies, produits et outils créés restera la propriété exclusive de la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et ceci, sans limitation de durée.

Le prestataire et ses collaborateurs seront tenus au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements ou documents qu'il aurait pu recueillir au cours de ses travaux.

Le prestataire s'engage également à transférer les différents éléments déployés ainsi que l'ensemble des éventuels mots de passe générés (notamment pour une utilisation des environnements en multipostes et/ou multi sites).

VII. MODALITÉS ET MOYENS DE L'INTERVENTION

L'intervention du prestataire retenue sera formalisée dans le cadre d'une réponse courriel détaillée et/ou d'une convention de prestation qui sera signée par la personne habilitée et par le Président de la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce courriel et/ou cette convention rappellera les objectifs de la commande, les résultats attendus ainsi que les modalités financières liées au déroulement de la convention.

VIII. FINANCEMENT ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement de la prestation s'effectuera sur présentation d'une facture : 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

S'agissant d'un appel d'offres financé par le Fond Social Européen, le prestataire retenu.e s'engage à respecter les conditions de réalisation et de livraison précisées dans l'appel d'offres. En cas de sous-réalisation ou d'inadéquation de la prestation attendue, il serait soumis à une clause de réfaction du prix versé. (Cf. : Annexe 1)

IX. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

- **Délai de validité des offres**

La durée de validité des offres est de 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

- **Documents à produire par les candidats**

1. Une proposition détaillée répondant à tous les points du présent cahier des charges,
2. Une proposition budgétaire précisant le détail des coûts relatifs aux honoraires de la prestation et l'ensemble des dépenses externes liés à la prestation (et le coût total de la proposition) en HT et TTC,
3. Le nombre de journées (en Jour/Homme) prévues affectées à la mission ainsi que la décomposition du nombre de journées pour chaque phase/poste/activité pour chaque action prévue dans ce cahier des charges (Cf. Point IV),
4. Le descriptif des compétences et moyens humains mis à disposition pour le bon déroulement de la mission et la justification d'une expertise sur le secteur (appel à la sous-traitance...),
5. 1 copie extrait Kbis,
6. 1 copie registre INSEE,
7. Le n° SIREN/SIRET de la structure candidate.
8. Une attestation de l'Administration des impôts et d'URSSAF prouvant que le candidat.e a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédente – À produire seulement dans le cas où le marché lui est attribué. Dans le cas où le candidat.e ne serait pas à jour de ses obligations fiscales et sociales, il ne pourra pas faire l'objet d'une convention avec la Cité des Métiers.
9. Les conditions d'envoi et de remise des propositions.

X. CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES

Pour analyser les offres et leurs pertinences au regard des besoins exprimés ci-dessus, la Cité des Métiers se basera sur les critères, la hiérarchie et la pondération suivants : **(/30 points)**

CRITERES DE SELECTION	POINTS
Prix de l'offre¹ : le prix de la prestation proposée + le détail du prix pour chaque poste/phase/activité.	/ 7 points
Qualité (fond et forme) du service proposé	/ 5 points
Cohérence technique qui sera appréciée en fonction des sous critères suivants fournis dans la proposition : <ul style="list-style-type: none"> - Clarté de la proposition, - Pertinence de la méthode proposée pour atteindre les résultats demandés, - Expérience et compétences acquises sur des prestations de nature comparable par l'équipe proposée pour cette mission, - Moyens mis à disposition par le candidat pour former l'ensemble de l'équipe de la Cité des métiers (15 personnes) à l'appropriation de ce nouvel outil et pour effectuer les mises à jour du logiciel. 	/ 5 points
Assistance technique	/ 5 points
Réactivité - Délai de livraison	/ 3 points
Originalité & Créativité	/ 3 points
Engagement du prestataire dans une politique interne de respect de l'environnement : utilisation de consommables recyclables, normes qualité, etc.	/ 1 point
Engagement du prestataire dans une politique interne d'égalité professionnelle, d'égalité des chances, de diversité et de RSE	/ 1 point
NOTATION	X / 30 points

La sélection du prestataire se fera via une analyse interne objective prenant en compte les divers critères ci-dessus, le tout amenant à une notation finale de chaque prestataire-candidat et permettant de sélectionner le/la prestataire retenu.e.

ATTENTION !!!

- **Le montant global maximal de la prestation sur les 3 années n'excédera pas 90 000 € TTC.** Au-dessus de ce montant, les offres seront considérées comme inacceptables et ne feront pas l'objet d'une notation par le jury.
- Les offres qui ne répondront que partiellement au cahier des charges ci-dessus seront considérées comme irrégulières et ne feront l'objet ni d'un examen ni d'un classement par le jury de sélection.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Camille LECARDONNEL-VIDAL

Chargée de projets de la Cité des Métiers de Marseille et de PACA

clecardonnelvidal@citedesmetiers.fr

04 96 11 62 76 / 06 47 93 55 95

Les offres devront être transmises avant :

le Mercredi 30 Octobre 2019 à 12h00 au plus tard

à l'adresse-mail ci-dessus.

Pour retrouver l'ensemble de nos appels d'offres : [CLIQUEZ-ICI](#)

Annexe 1 : CLAUSES FINANCIÈRES

Article 1 – Réfaction de prestation

En application de l'article 28 du CCAG-TIC - en cas de différence entre la qualité et/ou la quantité de la prestation livrée par le Titulaire et celle décrite dans l'appel d'offres et l'Annexe 1 du cahier des charges, mais qu'elle peut être reçue en l'état, la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur se réserve la faculté de réduire le montant des prestations à verser au Titulaire correspondant à la part des coûts supplémentaires induits par la réalisation défectueuse.

Article 2 – Rejet de prestation

En cas de différence entre la qualité et/ou la quantité de la prestation livrée par le Titulaire et celle décrite dans l'appel d'offres et l'Annexe 1 du cahier des charges - la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur se réserve la faculté de ne pas verser le montant des prestations au Titulaire, en application de l'article 28 du CCAG, à la condition que la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur estime que les prestations ne peuvent être admises en état, même après ajournement² ou avec réfaction.

² Si la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur estime que la prestation ne peut être admise qu'après certaine « mise au point », il peut être décidé d'ajourner la réception de la prestation.